

LUTTE ANTIDOPAGE

LES KINÉS S'ENGAGENT

Une charte a été rédigée pour guider les MK du sport dans leur mission de prévention et de lutte contre le dopage auprès des athlètes. C'est un pas important.

Reste à la faire valider par les autorités compétentes et à la diffuser. PAR SOPHIE CONRARD

Souvenez-vous de "l'affaire Laura Flessel", en 2002 : l'épéiste avait été contrôlée positive à la coramine glucose, un kinésithérapeute lui ayant administré par erreur des comprimés lors d'une compétition en Espagne. Verdict : 3 mois de suspension. Difficile d'accuser les MK : la plupart enfreignent les règles inconsciemment, faute de formation suffisante ou de moyens. "La plupart du temps, en déplacement, le kiné se retrouve seul.

La plupart des MK enfreignent les règles inconsciemment, faute de formation suffisante

Le médecin lui confie une valise de médicaments et au mieux, le guide par téléphone. Ces pratiques étaient très courantes dans les années 1990, heureusement elles le sont un peu moins aujourd'hui", affirme Laurent Viquerat, MK de l'équipe de France de natation et porteur de la charte relative à la lutte contre le dopage dans le sport (**lire encadré ci-contre**).

Chronologie

En 1998, un groupe de travail a été formé au sein de la commission médicale du CIO (Comité international olympique) pour réfléchir au rôle du MK dans la lutte contre le dopage. Une première charte a été ébauchée, restant relativement

confidentielle. En 2002, à l'initiative de Michel Boyon, président du CPLD (Conseil de prévention et de lutte contre le dopage), un nouveau groupe de travail a été constitué, regroupant "syndicats, associations de kinés du sport, du CNOSE (Comité national olympique et sportif français) et du CIO, Insep... Le groupe est arrivé à un document plus abouti en 2004, qu'il a essayé de porter au ministère de la Santé. En vain", raconte Laurent Viquerat. Mais quelques années plus tard, le

dossier arrive dans les mains "d'un conseiller technique qui est également MK, Thomas Remoleur, qui s'est montré très intéressé". Parallèlement, d'autres chartes allant dans le même sens ont commencé à circuler. "Nous nous sommes rassemblés et le texte définitif est tout à fait consensuel".



Charte des MK relative à la prévention et la lutte contre le dopage dans le sport

Principes :

1. Le MK s'engage à respecter les principes et les règles de la présente charte.
1. Le MK s'engage à prendre connaissance des dispositions du code du sport et à s'y conformer.
2. Le MK s'engage à n'exercer que les compétences pour lesquelles il est habilité à intervenir, notamment à ne jamais donner ou administrer de médicaments et de compléments alimentaires, exceptés pour ces derniers, ceux qui sont validés par la commission médicale de la fédération sportive dont il dépend ou prescrits par un médecin.
3. Le MK s'engage à ne jamais transporter, fournir et utiliser des produits appartenant à la liste des substances et méthodes interdites.
4. Le MK s'engage à s'informer sur les

dispositifs mis en place et, dans la mesure du possible, à suivre une formation spécifique sur le dopage comprenant notamment la liste des substances et méthodes interdites, les actions de prévention, les risques sanitaires liés au dopage, les procédures de contrôle antidopage.

5. Le MK, qui est amené à déceler des signes évoquant une pratique de dopage, s'engage à informer le sportif des risques qu'il court notamment pour sa santé, à lui conseiller d'en informer son médecin traitant et, le cas échéant, à le diriger, après avoir recueilli son accord, vers une structure de soins adaptée.

6. Le MK participe à la prévention et la lutte contre le dopage de quelque manière que ce soit auprès des sportifs, de leur entourage et de l'encadrement technique.



© Christine Gladelestophote

La charte est destinée à “éduquer les MK, à les sensibiliser à la problématique du dopage, à les inciter à se former. L'Akef (Association des MK des équipes de France) et le CNOSE ont créé une formation incluant des interventions de membres de l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage) et d'experts du dopage, où notre charte est présentée. Enfin, elle incite les professionnels à participer à la prévention, elle les responsabilise et les sensibilise aux thèmes de la réglementation existante, qu'ils n'ont

C'est à nous de faire passer le message

pas toujours le temps d'assimiler”, énumère Laurent Viquerat.

Certains articles ont été rédigés avec un soin particulier. L'article 6 : “nous ne poussons pas les kinés à la délation mais plutôt à guider les athlètes concernés vers une structure de soins adaptée”. Ainsi que l'article 7 : “nous sommes très proches des athlètes, parfois de leur famille. Nous parlons souvent du dopage avec eux, parfois nous les accompagnons à un

contrôle... C'est à nous de faire passer le message”.

Quel avenir pour cette charte ?

Reste encore à obtenir une validation officielle du ministère de la Santé, puis celle du CNOSE et du CIO, pour espérer qu'elle soit un jour appliquée dans toutes les grandes compétitions. Mais cela ne va pas de soi : “nous avons une position très dure par rapport aux compléments alimentaires, comme pour les médicaments. Nous ne voulons pas en distribuer. C'est difficile à entendre pour certains. Les fédérations vont devoir s'organiser : emmener un médecin, faire appel à celui de l'ambassade du pays dans lequel a lieu la compétition (ou à son pharmacien)...”, insiste Laurent Viquerat.

Le but ultime est de faire annexer la charte à l'ensemble des contrats de travail des fédérations, du CNOSE et des diverses structures sportives. Reste aussi à améliorer la formation des MK. “En France, il y a déjà eu des progrès avec les DU. Il existe même une formation spécifique pour les MK susceptibles de travailler avec une équipe de France. Mais il est très difficile de toucher à la formation initiale”. ■

Il a été validé par le CNOMK et signé par la totalité des MK suivant les équipes de France, dès les Jeux d'Athènes.

But de la charte

L'objectif est de donner aux MK des règles strictes pour qu'ils sachent ce qu'ils peuvent faire ou refuser de faire.

3 questions à Christian Peyric, MK préleveur pour l'AFLD

Comment devient-on préleveur ?

J'ai suivi une formation théorique, organisée par la direction régionale de la jeunesse et des sports, puis une formation pratique, en réalisant 3 prélèvements pédagogiques. Une fois l'évaluation réussie, j'ai été accrédité d'abord pour 2 ans, puis pour 5 ans. J'ai prêté serment. Nous avons une obligation de formation continue et nous devons assister à une dizaine de réunions par an pour faire le point sur les contrôles effectués (pour moi, environ 15 par an), nos disponibilités, la stratégie du mois de l'AFLD...

Comment se déroule un contrôle ?

Le plus souvent, les ordres de mission sont envoyés 24 ou 48 h avant, pour limiter les risques de “fuites”. J'ai toujours au cabinet quelques flacons et formulaires d'avance. J'arrive sur les lieux en espérant qu'ils soient propices au prélèvement, ce qui n'est pas toujours le cas. Je m'isole avec le sportif car je dois assister à la miction. Parfois, on attend 4 ou 5 h avant qu'il puisse uriner ! Il y a ceux qui boivent des litres d'eau pour

diluer et avec qui il faut recommencer plusieurs fois, ceux que le stress bloque... Il faut savoir être patient ! Enfin, j'envoie le prélèvement au laboratoire de Châtenay-Malabry. Si je n'ai aucune nouvelle, c'est que le test est négatif.

Qu'est-ce qui est le plus délicat ?

Lorsque la situation est particulièrement tendue, c'est plus souvent à cause de l'entourage du sportif (entraîneur, médecin, kiné...) que du sportif lui-même. En général, avec ceux qui sont très souvent contrôlés (les cyclistes par ex.), c'est zéro stress. Avec des athlètes mineurs, des jeunes qui débutent dans le haut niveau ou des sportifs qui en ont peu l'habitude (roller, squash...), c'est parfois délicat. La situation peut être tendue également si j'arrive juste après une grosse épreuve - surtout en cas de défaite ! Mais globalement, je constate que l'attitude des sportifs change progressivement, dans le bon sens : ils savent qu'on n'est pas là pour les embêter.